

DECISION N° 68-2025

Portant validation du devis de la société VIAFRANCE NORMANDIE pour le nettoyage du talus route de Carentonne de 17 550,80 € HT

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis **de la société VIAFRANCE NORMANDIE** du 12/05/2025 pour le nettoyage du talus route de Carentonne ;

Considérant que la proposition de la société **VIAFRANCE NORMANDIE** est techniquement la plus cohérente en lien avec la difficulté d'intervention dans ce secteur et nécessaire à la bonne réalisation du nettoyage du talus effondré à la suite de l'orage du 12 mai 2024 ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société **VIAFRANCE NORMANDIE** pour le nettoyage du talus, route de Carentonne, d'un montant de **17 550,80 € HT**.

Marie-Lyne VAGNER

P.O. VASSEUR Sylvie
signé électroniquement le 16/05/2025,
par VASSEUR Sylvie, Directeur(trice) Générale des Services

